

Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,
 Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;
 Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-François Lafaye, chef du service accompagnement social des VI, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

- les autorisations de congés (congés annuels, RTT et absences exceptionnelles) des personnels placés sous son autorité ;
- les ordres de mission pour la France métropolitaine des agents relevant de son service ;
- les notes techniques de mise en œuvre dans son domaine de compétence ;
- les lettres de réponse au public dans son domaine de compétence ;
- les documents de mise au paiement des dossiers de permis de conduire ;
- les transmissions des projets de marché public dans le domaine de compétence de la DRIP ;
- les visas techniques sur les projets de notes, décisions et directives touchant à son domaine de compétence.

Art. 2 - La présente décision sera insérée au registre des actes administratifs de l'établissement et publiée sur le site www.epide.fr

Charles de Batz de Trenquelléon



Délégué	Specimen de signature
Jean-François Lafaye	